

DEMOCRATIE-INFO

LA LIBERTÉ D'EXPRESSION NE S'USE QUE QUAND ON NE S'EN SERT PAS. N° 74 7e Année ISSN 1253-4706

Le bulletin bimestriel de SOS DEMOCRATIE AUX COMORES

ÉDITORIAL

AHMED Abdou Rahamane
Président de SOS DÉMOCRATIE

Mars – avril 2003 / France :1,5 euro Comores :100 FC



CONTRE LES CENTRES DE TORTURE AUX COMORES

Les Comores sont dirigées par des pouvoirs issus des militaires qui se maintiennent par la force. Ils ont établi des centres de tortures pour réprimer leurs opposants politiques ou des manifestations de lycéens.

A Moroni, capitale des Comores, les prisonniers sont détenus dans la maison d'arrêt de Moroni. Ce centre est placé sous l'autorité du ministère de la justice. La sécurité et la surveillance sont assurées par un organisme privé. Les détenus sont nourris par leurs propres familles. Les conditions d'hygiène et de santé laissent à désirer. Il y a une surpopulation extrême des cellules, une absence de lits et de matelas.

Les camps de la gendarmerie de Moroni et de Mdé sont souvent utilisés pour torturer des jeunes manifestants ou des opposants. Certains d'entre eux auraient été roués de coups peu de temps après leur arrestation. Ils avaient été arrêtés le lendemain de la manifestation fin mars à Moroni. Celle-ci était suivie des échauffourées entre les forces de l'ordre comoriennes et des jeunes élèves comoriens.

A Anjouan, c'est le centre de détention de la gendarmerie de Mirontsi appelé « Pentagone » qui sert de centre de torture pour les prisonniers d'opinion: ceux-ci vivent dans des conditions de détention horribles. C'est le cas des opposants aux responsables de l'exécutif anjouanais détenus depuis début mars. Les gens qui passent dans la rue voisine entendent souvent les cris des détenus torturés.

SOS DEMOCRATIE COMORES estime que les récentes informations relatives aux violations des droits de l'homme imputables aux forces de sécurité comoriennes ou de l'île autonome d'Anjouan devraient alerter la communauté internationale sur les graves dangers pesant sur la populations civile comorienne. Les gouvernements du monde entier devraient empêcher que se poursuivent les fournitures d'armes et d'équipement militaire aux autorités comoriennes mais aussi aux exécutifs de l'île d'Anjouan et de La Grande-Comore.

Notre organisation considère qu'il n'y aura pas de véritable paix aux Comores tant que les responsables politiques pratiquent répressions et tortures pour rester au pouvoir.

Directeur de la publication: ALI Damir Codirecteur de la publication : AHMED Abdou Rahamane

Comité de rédaction: AHMED Abdou Rahamane, Mohamed HACHIM, AMIR Salim,

ABDEREMANE Naoufal, ALI Damir Tél : 06.61.60.18.50 ou 06.60.11.81.90 – Fax : 01.47.46.99.54

Imprimerie : HORLOGE COPIE – 3 Rue BRANTOME -75003 Paris

Commission Paritaire: 1001G 79034 SOS DÉMOCRATIE – 92504 RUEIL-MALMAISON CEDEX

E-mail: SOSDemocratieComores@wanadoo.fr

INFOS BREVES...INFOS BREVES...INFOS BEVES...INFOS BREVES...

3 mars: près de 300 femmes ont manifesté à Moroni (capitale des Comores) pour réclamer la libération de Cheikh Ali Bacar, ministre de l'intérieur du gouvernement de l'île de la Grande-Comore. Celui-ci est détenu à la Maison d'arrêt de Moroni depuis le 13 février 2003. Il est accusé par les autorités comoriennes d'« avoir préparé des attentats contre certains ministres du gouvernement de l'Union ».

SOS DEMOCRATIE demande aux autorités comoriennes de donner les preuves de ces accusations à la justice, de lui accorder la possibilité de répondre aux faits qui lui sont reprochés ou de le libérer faute de charges sérieuses ou de preuves concrètes.

9 mars: des jeunes du village de Mitsoudjé dont est originaire le président comorien Azali ont empêché par la force le meeting du président de l'île de la Grande-Comore El-Bak. Ces partisans du président de l'Union des Comores, ont pris position sur les principales voies d'accès du village pour empêcher les véhicules qui ont emmené des personnes de se rendre à ce rassemblement. Ils ont endommagé les chaises installées avec une voiture. Ils ont roué de coups le docteur Tadjir (ministre de la santé d'El-bak) qui a été sauvé in extremis par ses partisans.

SOS DEMOCRATIE dénonce cette violence organisée suscitée par le conflit de pouvoir entre le pouvoir de l'Union des Comores et celui de la Grande-Comore. Nous demandons aux autorités comoriennes de veiller au respect de la liberté de réunion et d'opinion.

12 mars: suite au mouvement de grève des pompiers de Mayotte, les gendarmes français font lever les barrages érigés par les grévistes. Dans le village de Majicavo (au Nord de la Grande-Terre), les gendarmes mobiles ont fait usage de gaz lacrymogène pour disperser les jeunes manifestants qui soutenaient les grévistes. Ces derniers ont jeté à leur tour des pierres aux forces de l'ordre.

A la veille, une jeune femme enceinte est décédée avec son bébé de 2 ans dans une incendie. Son mari est mis en garde à vue. Les enquêteurs veulent déterminer les causes et les circonstances de ce sinistre.

SOS DEMOCRATIE demande aux autorités françaises à Mayotte de respecter le droit de manifestation dans le respect des lois en cours. Demandez à être informé des résultats de l'enquête sur le décès de cette mère et de son enfant.

24 mars: des échauffourées entre des éléments des forces de l'ordre et des jeunes élèves comoriens ont fait 4 blessés à Moroni et plusieurs arrestations. C'est suite à une manifestation organisée par des jeunes lycéens contre les fermetures régulières des écoles. Ces jeunes ont érigé des barrages dans les grands axes de la capitale comorienne. Les forces armées comoriennes ont tiré des balles réelles. Deux jeunes gens sont blessés à la jambe, une personne à la tête puis un policier blessé à l'arme blanche.

SOS DEMOCRATIE dénonce l'utilisation de l'armée pour réprimer les manifestations pacifiques. Demandez aux autorités comoriennes d'ouvrir une enquête judiciaire et sanctionner les présumés coupables de ces abus.

SANS COMMENTAIRES...SANS COMMENTAIRES...SANS COMMENTAIRES...

« On s'est informé auprès du Président qui nous a dit qu'il ne s'agissait là que d'une simple perquisition. Le ton est monté quand sa femme a tenu des propos insolents et à la limite de la calomnie à l'égard du pouvoir public. C'est là que la goutte d'eau a fait déborder le vase ».

Message e-mail du 24 mars 2003 de Jaffar Salim (Yahaya), ministre de l'intérieur de l'île autonome d'Anjouan, pour justifier l'arrestation d'Antoy Abdou (opposant au pouvoir anjouanais) le 1er mars et détenu pendant plus de trois semaines sans raison sérieuse.

NON A L'USAGE DE LA FORCE EN IRAK

Depuis le début de l'année, les États-Unis et les britanniques ont amassé des dispositifs militaires impressionnants dans la région du golfe. Avant d'entrer en guerre contre l'Irak, ils ont mené une offensive diplomatique pour rallier une large coalition à leur cause et avoir l'approbation du conseil de Sécurité des nations-Unies. Ils ont essayé de convaincre la communauté internationale que l'Irak dispose des armes chimiques ou de destruction massive.

Cependant, malgré tous ces motifs développés par les autorités américaines pour justifier cette guerre, les États-Unis ne sont pas arrivés à convaincre beaucoup de pays. Ce n'est pas le même contexte qu'en 1991 où l'Irak avait envahi un État souverain, le Koweït. Ce qui avait provoqué l'intervention militaire avalisée par les Nations Unies contre l'envahisseur. La menace présumée de détention par Bagdad d'armes de destructions massives n'a pas encore été prouvée. Le deuxième argument invoqué pour entrer en guerre est que l'Irak entretient des liens coupables présumés entre le régime de Saddam et les réseaux terroristes particulièrement d'Oussama Ben Laden.

En optant pour l'intervention militaire, les États-Unis se mettent hors de la légalité internationale. Ils choisissent délibérément l'ordre de la force plutôt que l'ordre du droit.

Après l'éclatement de la guerre, des combats acharnés ont marqué la progression des troupes américaines et britanniques vers Bagdad et particulièrement à Bassorah, Nasiriyah et Nadjaf. Ce qui a provoqué plusieurs victimes civiles. Lorsque la capitale irakienne a été bombardé, ce sont surtout les plus pauvres qui ont subi. Ceux-ci essaient de survivre.

Puis, le 9 avril, les forces américaines sont rentrées dans la capitale irakienne et ont fait tomber l'ancien régime dictatorial et détestable.

Cependant, alors que les commentateurs internationaux, y compris arabes, se félicitent de la chute du dictateur Saddam, les troupes anglo-américaines n'ont pas protégé les hôpitaux, le musée archéologique, les banques et les bureaux des pillages systématiques. Par contre, les forces d'occupation se sont dépêchées pour assurer la sécurité des puits de pétrole et du Ministère du pétrole.

Les États-Unis et l'Angleterre ne s'attendaient pas à être confrontés à plusieurs problèmes ou difficultés pour diriger ce pays par le général américain Jay GARNER. Les chiites majoritaires veulent peser sur le nouveau pouvoir, les kurdes espèrent obtenir leur autonomie et les cadres du parti Baas font toujours la loi dans certaines villes.

Les autorités anglo-américaines sont satisfaites de la victoire rapide obtenue en Irak. Le monde voit s'installer un nouveau empire, une « superpuissance unique » comme Rome au II ème siècle après J.-C. Certains dirigeants des pays comme la Syrie, l'Iran et la Corée du Nord pensent qu'ils sont devenus les prochaines cibles.

Les États-Unis ont la volonté de se servir de leur supériorité militaire comme bon leur semble. Mais cela n'est pas tenable à long terme.

Il n'y aura pas de paix dans le monde tant qu'un pays veut dicter ses points de vue par la force. Au monde entier aucun pays ne peut imposer la démocratie par la force. C'est la volonté de tout un peuple de s'exprimer librement. L'article 21 de La Déclaration universelle des Droits de l'Homme précise que « La volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics; cette volonté doit s'exprimer par des élections honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement, au suffrage universel égal et au vote secret...».

Les chances de la paix sont minces. Les opinions publiques internationales se sont toutes prononcées contre cette guerre. Elles doivent continuer à se mobiliser. Une autre guerre, si elle survenait, n'aurait d'autre vertu que de consacrer la raison du plus fort.

A destination des forces occupantes

Des mesures immédiates doivent être prises pour respecter l'ordre et la loi, Et empêcher une catastrophe.

RESUME

Des actes de pillage, des incendies, des actes de représailles, des coupures d'eau courante et d'électricité, des hôpitaux surpeuplés et saccagés, un désordre tel que l'aide humanitaire ne peut parvenir dans des conditions de sécurité suffisantes. Amnesty International rappelle aux forces de la coalition, qu'en tant que puissances d'occupation, des responsabilités particulières leur incombent, dans le respect du droit international humanitaire et relatif aux droits humains.

Les autorités des États-Unis et du Royaume-Uni avaient toutes deux été prévenues avant le conflit, y compris par Amnesty International, de l'existence d'un risque grave selon lequel la chute du régime irakien pourrait provoquer l'apparition d'un tel chaos.

Dans la plupart des cas, pour l'instant, les forces américaines et britanniques sont restées inactives devant les pillages des magasins, des bâtiments administratifs et gouvernementaux, parfois d'institutions, qui seront vitales pour le futur, comme des écoles, des universités, des hôpitaux. Amnesty est préoccupée par le fait que des documents pouvant, ultérieurement, servir de preuves pour la traduction en justice des responsables supposés d'atteintes aux droits humains ne soient détruits. Un tel climat de désordre ne peut que faciliter les actes de représailles à l'encontre des membres du parti Baas ou de la Garde républicaine, ou de toute autre personne pour des raisons, liées à la religion ou à l'origine ethnique.

En outre, la situation sanitaire en Irak est extrêmement critique car de nombreux hôpitaux, en particulier à Bagdad, ne peuvent faire face à l'afflux considérable de blessés. L'accès aux soins et aux médicaments devient très difficile. Il existe de graves pénuries de médicaments dont les structures médicales ont un besoin urgent, comme les analgésiques, les antibiotiques et les anesthésiants.

Le déplacement des ambulances, des transports humanitaires, des personnes à même de réparer les dégâts occasionnés sur le système d'alimentation en eau et en électricité est rendu très difficile, voire dangereux, par les troubles dans la rue.

L'article 43 du Règlement de la Haye de 1907 définit les responsabilités particulières des puissances d'occupation, selon le droit international humanitaire. Parmi celles-ci figure le droit de restaurer et de maintenir l'ordre et la sécurité publics. L'article 55 de la quatrième Convention de Genève déclare que « dans toute la mesure de ses moyens, la puissance occupante a le devoir d'assurer l'approvisionnement de la population en vivres et en produits médicaux; elle devra notamment importer les vivres, les fournitures médicales et tout autre article nécessaire lorsque les ressources du territoire seront insuffisantes ».

Depuis le début, Amnesty International est sérieusement préoccupée par le nombre croissant de victimes civiles et les informations selon lesquelles des armes non discriminantes, notamment des bombes à fragmentation, ont été utilisées par les forces de la coalition dans des zones de fort peuplement. Par ailleurs, Amnesty International est également préoccupée par certains rapports, selon lesquels l'Irak aurait placé, dans des zones très proches des civils, des forces militaires et des armes afin de les préserver des attaques. Si l'opération militaire se poursuit dans certaines villes, Amnesty International envoie un message à tous les belligérants pour leur rappeler que la vie des civils, leurs besoins humanitaires et leur sécurité doivent passer au premier plan dans ce conflit.

« ÉCHO DES ILES COMORES », c'est chaque Samedi de 19h30 à 20h30 sur 106.3 FM. C'est une information libre et des passages musicaux. Sur INTERNET: www.rfpp.net

ABONNEZ-VOUS à « DÉMOCRATIE INFO »

Nom.....Prénom.....Adresse.....

.....Code Postal.....Ville.....

OUI, je m'abonne à « DÉMOCRATIE INFO » pour une année et je joins un chèque de 15 € à l'ordre de SOS DÉMOCRATIE. Fiche à renvoyer à **SOS DÉMOCRATIE AUX COMORES B.P.131—92504 RUEIL MALMAISON CEDEX**

Association de Défense des Droits de l'Homme

Bulletin publié à 500 exemplaires